

## **Procès-verbal**

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 juin 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Macamic, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères suivantes : Cindy Boucher, Manon Morin, Laurie Soulard.

Était également présente, l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absences motivées : Josée Deslongchamps, Ghislain Brunet et Abel Mandeville.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 18 h 30.

### **2. CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2023-06-179

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse, Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Appui à la demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-06-180

### **4. APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS**

Attendu que le Fonds de mise en valeur des lots intermunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

Attendu que l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

Attendu que trois dates de dépôt de projet sont établies au 31 mars, 31 août et 30 novembre de chaque année;

Attendu que la Ville de Macamic souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation de travaux de nettoyage;

Attendu que l'aide financière demandée est de 11 380 \$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 11 380 \$.

QUE : La Ville de Macamic autorise madame Annick Gaudet à agir en son nom et à signer la convention d'aide financière ainsi que tous les documents relatifs au projet susmentionné

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2023-06-181

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 18 h 40.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Joëlle Rancourt  
Adjointe à la directrice générale  
et greffière-trésorière adjointe

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse